



**PROJET DE DECLARATION DU TOGO A LA 74^{EME} SESSION
EXCOM 2023**

Madame la présidente,
Monsieur le Haut-commissaire,

Avant tout propos, je voudrais, *Madame la Présidente*, au nom de la délégation togolaise, vous féliciter pour votre élection à la tête du bureau du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés ; cette élection n'est que la conséquence logique de votre engagement sur les questions humanitaires, qui s'est traduit, entre autres, par le travail remarquable que vous avez abattu pendant votre présidence des réunions du Comité permanent du HCR.

Je voudrais également transmettre les encouragements de la République togolaise à l'endroit du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, *Monsieur Filippo Grandi*, pour la coordination des efforts du HCR, un peu partout dans le monde, notamment dans le contexte actuel de crises multiformes qui complexifie la gestion des réfugiés et des personnes déplacées internes.

Madame la présidente,

La délégation togolaise souscrit à la déclaration prononcée par la République du Congo au nom du Groupe africain et saisit cette occasion pour réitérer l'engagement du Togo pour la cause des réfugiés.

Le Togo reste une terre d'accueil pour les réfugiés venant de tous les horizons et l'engagement du Gouvernement togolais à leur offrir la protection et l'assistance internationales requises est sans équivoque.

Les réfugiés et demandeurs d'asile vivant actuellement sur le territoire togolais sont issus de 27 nationalités différentes et de multiples actions sont menées en leur faveur.

Comme vous le savez, l'année 2023 est marquée par l'afflux de déplacés internes et de demandeurs d'asile venus principalement du Burkina Faso, en raison de la crise sécuritaire du sahel et son débordement vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

Malgré la particularité et la complexité du contexte, où il est très difficile d'identifier les personnes perfides, c'est-à-dire les auteurs ou complices d'actes terroristes déguisées en demandeurs d'asile, le Togo a appliqué le principe de non refoulement en accueillant sans discrimination, toutes les personnes ayant trouvé refuge en terre togolaise.

Aussi le Togo a-t-il opté pour la procédure simplifiée d'enregistrement qui lui permet de faire face à cet afflux de demandeurs d'asile par un enregistrement efficace et massif.

Les actions de protection et d'assistance menées par le gouvernement et ses partenaires sont, entre autres :

- L'Appui en vivres et en non vivres aux déplacés, réfugiés et demandeurs d'asile pour renforcer leur résilience ;
- le renforcement de capacités des responsables locaux, administratifs, sécuritaires, des humanitaires, des populations hôtes et des réfugiés sur le caractère civil et humanitaire de l'asile, la protection internationale et la gestion des réfugiés, la cohésion sociale et pacifique, les exploitations et abus sexuels.
- le renforcement des centres d'écoute et des maisons de justice pour la prise en charge efficace d'éventuels cas de violence basée sur le genre ;
- l'aménagement des routes, des centres de santé et des écoles afin de faciliter l'accès aux services sociaux de base ;
- la mise en place des comités de gestion des réfugiés ;
- l'appui en kits scolaires aux enfants réfugiés.

Madame la présidente,

Pour répondre à la multiplication des attaques terroristes au Nord du Togo, notamment dans la région des savanes, le Gouvernement togolais a mis en place en plan qui comporte deux axes : un axe sécuritaire incarné par l'état d'urgence sécuritaire dans cette zone du pays et un axe socioéconomique de réduction des vulnérabilités soutenu par l'ambitieux programme d'urgence pour la résilience de la région des Savanes (PURS).

La gestion de cette urgence particulièrement complexe dans la partie Nord du pays, qui nécessite au demeurant un contrôle efficace de tous les flux de déplacements ainsi qu'une présence plus accrue de l'appareil gouvernemental, s'appuie également sur la franche collaboration qui a toujours caractérisé les relations entre le Togo et le HCR sur les questions humanitaires.

Par ailleurs, et sur un plan plus global, le gouvernement poursuit son assistance à tous les réfugiés installés au Togo, à travers le processus d'octroi de la nationalité sur la base du principe du droit de sol au profit de 1000 enfants réfugiés, nés au Togo, et désirant obtenir la nationalité togolaise.

Madame la présidente,

Toutes ces actions n'auraient pas été possibles sans la précieuse collaboration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à qui je réitère ici la reconnaissance du Président de la République Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE et de l'ensemble du Gouvernement togolais.

Aussi voudrais-je terminer mes propos en réaffirmant l'engagement du Gouvernement togolais à collaborer avec le HCR et toutes les autres organisations partenaires pour une gestion plus efficace des questions humanitaires.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie !